

Avec PACTE BTP  , ensemble, luttons contre le risque routier.



EDITO



Cher lecteur, Chère lectrice,
 Cher internaute,

Dans le kit remis à chaque participant à l'issue de la session, l'éthylotest a remplacé le triangle et le gilet dont tous les véhicules sont maintenant équipés. Il peut être utilisé en cas de doute sur sa capacité à prendre le volant.

PACTE BTP est une démarche de prévention axée autour d'un CD-Rom interactif qui aborde les principaux thèmes de la prévention routière, sous une forme innovante, à travers l'histoire des salariés d'une entreprise du BTP.

Pourquoi « PACTE BTP » ? Parce qu'à l'issue de la session de sensibilisation au risque routier et à l'éco-conduite, qui dure 2 heures, un kit est remis à chaque participant, contenant entre autres un livret. A la fin de celui-ci, un « pacte » que l'on signe avec soi-même, en s'engageant à respecter les consignes qui viennent d'être rappelées.

Depuis son lancement, en 2006, PACTE BTP a évolué à plusieurs reprises pour que son contenu soit, en permanence, adapté au contexte économique et réglementaire.

En 2008, les cours du pétrole ont flambé une première fois. Dès 2009, PACTE BTP a été enrichi de notions d'éco-conduite, dont les grands principes sont étroitement liés à la prévention des risques. D'après plusieurs sources, un bon éco-conducteur peut en effet économiser 20 à 30 % de sa consommation, ce qui représente jusqu'à 1 000 € d'économie possible par an selon le nombre de kilomètres parcourus. Aujourd'hui les prix à la pompe sont à nouveau très élevés...



La conduite à vélo prend de l'ampleur, en particulier dans les grandes agglomérations ? Un chapitre sur ce thème est ajouté.

Aujourd'hui PACTE BTP est arrivé à maturité : son contenu a été entièrement revu et actualisé. Chefs d'entreprise, responsables Qualité Sécurité Environnement, préventeurs, sachez que cet outil spécialement conçu pour les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics est à votre disposition.

Si PACTE BTP a permis, ou permet à l'avenir, d'éviter des handicaps ou des blessures, ou même d'épargner ne serait-ce qu'une vie, alors la Fondation du BTP aura gagné son pari.

A vous de jouer !

Jean-François BERGER,
 Président de la Fondation du BTP

Dans ce numéro :

Edito	1
Pourquoi sensibiliser vos salariés au risque routier et à l'éco conduite avec PACTE BTP ?	2
Comment se déroule une session ?	2
Bulletin d'inscription	3
La Fondation du BTP c'est aussi ...	4
Bulletin de générosité	4
Agenda	4

Pourquoi sensibiliser vos salariés au risque routier

et à l'  avec PACTE BTP ?
plus d'économie, plus d'écologie !

Parce que le risque routier est aujourd'hui encore la première cause d'accidents mortels du travail.

Parce qu'en 2010, près de 80 000 journées de travail ont été perdues dans le BTP en Rhône-Alpes et Saône-et-Loire à cause d'accidents routiers, de trajet ou de mission. Cela correspond à la fermeture d'une entreprise de 350 salariés pendant 1 an !

Parce que tous les salariés sont concernés : ceux qui utilisent un véhicule de l'entreprise pour effectuer des missions, mais aussi les sédentaires et l'encadrement. Le risque routier sur le trajet domicile-travail reste un facteur important d'accidents.

Parce que l'opération est **gratuite** pour l'entreprise : vous devez seulement libérer vos salariés pendant deux heures. La Fondation du BTP prend en charge l'organisation et les coûts de cette sensibilisation.

Parce qu'une attestation à joindre au DUER est remise à l'issue de chaque session : vous pourrez ainsi justifier de la mise en place d'une action concrète pour réduire les risques routiers dans votre entreprise

Parce que PACTE BTP est reconnu au niveau national : pour preuve le Trophée Or du cadre de vie obtenu au festival FIMBACTE 2012, dans la catégorie « Démarches de communication d'intérêt général ». Les membres du Jury ont salué « la bonne appréhension d'un sujet difficile et important, et une vraie réflexion sur la cible ».

Parce que près de 600 entreprises du BTP de Rhône-Alpes l'ont déjà fait : qu'attendez-vous pour les rejoindre ?

Comment ça marche ?

Pour les entreprises de moins de 100 salariés, des animateurs de la Fondation assurent les sessions de sensibilisation.

L'équipe d'animateurs



De gauche à droite : Jean-Baptiste Martin, Christian Bregeon, Valérie Lemarchand, Christophe Poncet et Nicolas Constant

Pour les entreprises de plus de 100 salariés, des « animateurs-relais » sont formés, sur une journée, par la Fondation du BTP. Le matériel nécessaire à l'animation de sessions leur est fourni (CD-Rom, guide de l'animateur, kits à remettre en fin de session) et ils interviennent ensuite directement, selon leurs disponibilités.

Le + : un site extranet pour les animateurs PACTE BTP avec des informations régulièrement actualisées sur les statistiques, la réglementation, l'éco-conduite. A noter : un espace « Forum » pour permettre d'échanger des données ou de mutualiser les bonnes pratiques.

Comment se déroule une session ?

Les principaux thèmes du risque routier sont abordés :

1. La prise du volant
2. La conduite sur autoroute
3. La conduite en ville
5. La conduite à vélo
6. La conduite à deux-roues motorisé
7. La conduite sur chantier

Une approche pédagogique efficace, adaptée à la cible, est utilisée pour chaque chapitre. Chaque thème se décompose en 3 temps, ce qui donne du rythme à la session :

1) Séquence : une histoire illustrée est racontée par une voix off, ce qui permet aux participants de s'identifier aux personnages.

2) Rappel : des thèmes complémentaires sont abordés à travers des vidéos, photos ou messages animés, pour faire adhérer les participants.

3) Test : de courts questionnaires sont proposés. Chacun joue un rôle actif, en s'exprimant sur ses habitudes et en répondant aux questions posées par l'animateur. Au final, même les plus réfractaires participent !

A l'issue de la session de 2 heures, un kit est remis à chaque participant, contenant entre autres un livret. A la fin de celui-ci, un « pacte » que l'on signe avec soi-même, en s'engageant à respecter les consignes qui viennent d'être rappelées.

Le + : quand le thème s'y prête (chargement du véhicule, pneumatiques, ...), l'éco-conduite est abordée sous forme de conseils simples à mettre en œuvre.



Bulletin d'inscription

Cas 1 : Entreprise de + de 100 salariés

Nous formons un ou plusieurs « animateurs-relais », qui peuvent ensuite déployer l'opération au rythme choisi.

Nom de la ou des personnes en charge de l'opération :

Période à laquelle vous souhaitez déployer l'opération :

Cas 2A : Entreprise de - de 100 salariés avec la possibilité de regrouper une vingtaine de personnes :
Un animateur de la Fondation se rendra dans votre entreprise à la date et à l'heure convenues.

Cas 2B : Entreprise de - de 100 salariés sans la possibilité de regrouper une vingtaine de personnes :
une « session inter-entreprises » sera étudiée.

Cas 2A et 2B

Vos préférences pour le jour de la sensibilisation* (minimum 2 choix) :

Lundi	<input type="checkbox"/>	Matin	<input type="checkbox"/>	Après-midi
Mardi	<input type="checkbox"/>	Matin	<input type="checkbox"/>	Après-midi
Mercredi	<input type="checkbox"/>	Matin	<input type="checkbox"/>	Après-midi
Jeudi	<input type="checkbox"/>	Matin	<input type="checkbox"/>	Après-midi
Vendredi	<input type="checkbox"/>	Matin	<input type="checkbox"/>	Après-midi

**ATTENTION ! Il s'agit de l'expression d'une préférence. Nous ferons notre possible pour vous donner satisfaction.*



Complétez le bulletin ci-dessous et retournez- le :

par courrier à la Fondation du BTP, 5 rue Jean-Marie Chavant, 69369 LYON Cedex 07

ou

par mail à h.espaignet@fondation-btp.com et v.bertrand@fondation-btp.com

ou

par fax au 04 78 61 72 28

Vous serez contacté(e) pour planifier la sensibilisation dans votre entreprise

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Contact : M./ Mme.

Téléphone :

Fax :

Mail :

Effectif total de l'entreprise :

Nombre de salariés concernés par cette sensibilisation :

Vos chiffres d'Accidents de Travail :

Accidents de mission : Année N..... N -1..... N -2

Accidents de trajet : Année N..... N -1..... N -2

La Fondation du BTP c'est aussi...



✓ **du mécénat** : la Fondation du BTP accompagne des porteurs de projets collectifs innovants menés au profit des acteurs du BTP en Rhône-Alpes et Saône-et-Loire. Pour être éligibles, les actions doivent s'inscrire dans l'une des 3 grandes orientations de la Fondation (prévention des risques professionnels, solidarité entre les générations et promotion des métiers, ou lutte contre l'exclusion).

✓ **un fonds d'entraide individuelle** : il permet l'attribution de secours exceptionnels pour répondre aux besoins sociaux urgents et ponctuels des acteurs du BTP de Rhône-Alpes et Saône-et-Loire.

✓ **une opération de prévention des addictions** auprès des jeunes de la profession, avec un serious game interactif particulièrement innovant : Premiers Combats, à découvrir sur le site www.premierscombats.com.

Bulletin de générosité

Les actions de la Fondation du BTP vous intéressent et vous souhaitez lui apporter votre soutien ? Complétez le bulletin ci-dessous et retournez-le accompagné de votre don à la Fondation du BTP, 5 rue Jean-Marie Chavant, 69369 LYON Cedex 07.

En concrétisant votre générosité par un don à une fondation Reconnue d'Utilité Publique, vous bénéficiez de réductions fiscales avantageuses (60% pour les entreprises, 66% pour les particuliers et jusqu'à 75% pour ceux qui sont redevables de l'ISF).

Un reçu vous sera adressé dès réception de votre don.

Je remets un chèque de €.

Nom

Prénom.....

Adresse

Code Postal..... Ville.....

Ces informations sont uniquement destinées à la Fondation du BTP et ne seront pas cédées à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès et de modification des données vous concernant (art.40 de la loi « Informatique et libertés »). Pour exercer ce droit, merci de nous envoyer un courrier.

Newsletter n°4 - janvier 2013

Temps forts 2013



Directeur de la publication :

Annie PINAULT

Conception et rédaction :

Henriette ESPAGNET

Mise en page :

Valérie BERTRAND

Crédit photos / illustrations :

Graphito Créations,

Fondation du BTP

Impression : www.unigraphic.fr

- ▶ Réunion plénière le 13 mars
- ▶ Signature de la charte du Club Entreprises Sécurité Routière du Rhône en mai
- ▶ Lancement de la saison 2 de Premiers Combats à Préventica, salon de la santé et de la sécurité au travail

